



La lettre FSU du Comité Technique n°4

Réunion du CT le 13 mars 2012

Chers collègues,

dans la période actuelle de préparation des élections aux conseils centraux de l'UM2, vos élus FSU continuent à travailler dans ces conseils et au Comité Technique (CT) pour défendre vos intérêts, vos statuts et vos missions. Faisant suite à la réunion du 6 mars, le CT s'est réuni pour la troisième fois le 13 mars 2012. Il ne s'agit pas ici de faire un compte rendu exhaustif de nos débats mais de faire part de nos avis sur les points principaux traités en CT.

Journée de carence :

Depuis le 1^{er} janvier 2012, une nouvelle loi impose que la première journée d'un congé maladie ne soit plus payée aux agents. Toutes les organisations syndicales rappellent qu'elles sont opposées à cette loi. Par solidarité, durant le temps que cette loi sera en vigueur, **nous demandons à l'Université Montpellier 2 de prendre en charge cette journée de carence**. Cette mesure coûterait un peu plus de 100 000 euros par an. Pour l'instant, en application de cette loi, le ministère n'a pas diminué sa dotation et il n'y a donc bien aucune raison pour l'établissement de ne pas accéder à notre demande.

Vote pour à l'unanimité

Fusion des universités :

La présidente nous présente une charte de fusion UM1-UM2, charte votée au CA avant d'être présentée au CT. Nous rappelons que les textes doivent passer pour avis au CT avant d'être votées au CA. La direction assume un tel déni de démocratie en réfutant le droit du CT à émettre un avis sur ce texte.

Sur la forme, nous regrettons donc le fonctionnement du CT sur ce point.

Sur le fond, rappelons que nous sommes pour le principe de fusion des universités mais que c'est très compliqué, voire impossible dans le cadre de la LRU qui met en concurrence les acteurs de l'ESR à tous les niveaux, individus, équipes, formations, composantes et universités. Nous réclamons l'indépendance vis-à-vis des collectivités territoriales. Ce n'est pas à la Région de dicter ses conditions et, à ce titre, la lettre de menaces de C. Bourquin, fin 2011, n'était pas acceptable. Pour ce projet ambitieux de fusion, il faut aussi que l'Etat mette les moyens. Cela ne doit pas se faire à budget constant voire décroissant. La fusion ne doit pas être un moyen de faire des économies. Enfin, toutes les universités régionales doivent être impliquées dans le processus : pas d'EXclusion sous prétexte d'EXcellence.

Avis sur les durées de contrats proposées aux personnels non titulaires de catégorie A :

Nous regrettons l'emploi précaire dans notre Université mais c'est malheureusement le seul moyen de remplir l'ensemble de nos missions dans le contexte actuel où le ministère ne donne pas les moyens humains suffisants sous la forme d'emplois de fonctionnaires.

Pour cadrer la forme des CDD et des CDI imposés par la loi du 13 mars 2012 après 6 ans d'ancienneté en CDD, la direction propose une formule de contrats de durées 1 an + 2 ans + 2 ans puis CDIisation. Nous proposons une formule sur 1 an + 3 ans puis CDIisation. Cette formule nous paraît plus humaine pour les personnels et, au bout de 4 ans, l'établissement, sur avis de la CCANT (Commission Consultative des Agents Non Titulaires), doit être à même de juger de la pérennité de la mission et de l'adéquation de la personne. Cette formule est retenue avec 8 pours (dont 2 FSU) et 2 contres. Le CA devra se prononcer sur un texte définitif auquel nous serons vigilants.